

JANVIER/FÉVRIER 2024

N°37

29, avenue d'Aquitaine - Tél. : 05 45 60 33 19 - Fax : 05 45 60 28 71  
mairie@montmoreau.fr — www.montmoreau.fr

En raison des délais de distribution, *Montmoreau infos* est mis en page 4 semaines avant sa distribution. Mais le site *montmoreau.fr*, le panneau numérique, Panneau Pocket et le site Facebook sont actualisés en temps réel.



### Conseil municipal

Les procès-verbaux des conseils sont affichés à la mairie et sur le site de la commune : [montmoreau.fr](http://montmoreau.fr)

### Carte d'identité - Passeport

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE : [montmoreau.fr](http://montmoreau.fr)

### Urbanisme - Voirie

SUR RENDEZ-VOUS :  
06 75 56 30 01

[urbanisme@montmoreau.fr](mailto:urbanisme@montmoreau.fr)

### Fourniture d'eau

S'adresser à la SAUR : 05 87 23 10 10 ou à AGUR pour Saint-Amant :  
09 69 39 40 00.

Service dépannage :

0 800 744 754 ou 05 87 23 10 08.

# NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BONNE ANNÉE



# 2024



## VENDREDI 12 JANVIER

SALLE DES FÊTES DE MONTMOREAU,  
À PARTIR DE 18 H.

VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE  
TROPHÉES 2023 - GALETTE DES ROIS.

TOUTE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE  
MONTMOREAU EST INVITÉE À PARTAGER LA GALETTE  
DES ROIS AVEC MONSIEUR LE MAIRE  
ET LE CONSEIL MUNICIPAL.

EVERYONE IS INVITED TO COME TO THE SALLE  
DES FÊTES TO MEET THE MAYOR AND THE TOWN  
COUNCILOR. THE TRADITIONAL TWELFTH PASTRY  
DEDICACY, LA GALETTE DES ROIS, WILL BE SERVED.



# Prenez date...

● **Samedi 6, dimanche 7 janvier**

Place de la Tude

## **COLLECTE DE PAPIERS**

Association des parents d'élèves  
du Montmorélien

ATTENTION : il n'y aura pas de  
collecte aux vacances de février.

● **Dimanche 7 janvier**

Salle des fêtes d'Aignes, 12 h

## **POT DE L'AMITIÉ**

Offert par la Band'Aignes, LADAP,  
La Chasse, ULM, Sport mécanique  
charentais, MFR

● **Vendredi 12 janvier**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
18 h

## **VŒUX DU MAIRE, TROPHÉES 2023, GALETTE**

● **Samedi 13 janvier**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
20 h

## **BAL COUNTRY**

Organisé par Sun Dance

● **Dimanche 21 janvier**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
14 h

## **THÉ DANSANT**

Organisé par la MFR de Puypéroux

● **Samedi 27 janvier**

Salle des fêtes d'Aignes, 20 h

## **REPAS DE CHASSE**

Organisé par la Société de chasse  
d'Aignes

● **Dimanche 28 janvier**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
14 h 30 à 19 h 30

## **THÉ DANSANT**

Orchestre Pierre-François  
DUQUEYROIS

Les Bouchons du Bonheur

● **Vendredi 2 février**

Salle Henry-Dunant,  
à partir de 14 h 30

## **APRÈS-MIDI ÉNOISAGE**

Organisé par l'AJM Anciens

● **Dimanche 4 février**

Salle des fêtes de Montmoreau  
à 14h

## **LOTO**

Organisé par le secteur Autisme  
de l'APEC

● **Dimanche 4 février**

## **POT AU FEU**

Salle des fêtes de Saint-Amant, 12 h

Organisé par le Comité d'animation de  
Saint-Amant

● **Samedi 10 février**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
19 h 30

## **REPAS DANSANT**

Organisé par l'Amicale des Pompiers

● **Samedi 10 février**

Salle des fêtes de Saint-Eutrope,  
20 h 30

## **CONCOURS DE BELOTE**

Comité d'animation de Saint-Eutrope

● **Lundi 12 février**

Salle des fêtes de Montmoreau,  
16 h 30 à 19 h 30

## **DON DU SANG**

Collation offerte aux donateurs  
par l'Amicale des donateurs de  
sang volontaires et bénévoles du  
Montmorélien.

● **Samedi 17 février**

Salle des fêtes d'Aignes, 20 h 30

## **SOIRÉE TARTIFLETTE**

Organisé par la Band'Aignes



## **SAPINS DE NOËL EN JANVIER !**

Calitom vous invite à déposer vos  
sapins place de la Tude. Sans sac  
et sans déco ! Ils seront broyés  
sur place la deuxième quinzaine  
janvier. Vous pourrez repartir avec  
du broyat de résineux.

## **➔ NOUVEAUX HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire face à l'augmentation  
importante du coût de l'électricité,  
le conseil municipal a décidé  
de réduire les dépenses de  
l'éclairage public.

Les lampadaires de la commune  
seront désormais éteints de 22 h  
à 6 h toutes les nuits, le week-end  
compris. Les lampadaires proches  
du cinéma seront éteints à 23 h  
30 le mardi et le vendredi pour  
la sortie des séances.

## **➔ SI UN LAMPADAIRE NE FONCTIONNE PAS**

Sur chaque lampadaire de la  
commune, il y a une petite plaque  
avec un numéro. Si un lampadaire  
fonctionne mal ou s'il ne s'allume  
pas : 1° relever le numéro de  
la plaque et 2° téléphoner à la  
mairie. L'intervention sera plus  
rapide.

## **RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL**

Rappel (art. 73 à 85) : les poubelles ou sacs plastiques doivent être déposés  
sur le trottoir à partir de 20 h, la VEILLE du jour de la collecte. Il est  
interdit de laisser des sacs ou des poubelles dans la rue les autres jours.  
Les personnes qui doivent s'absenter peuvent déposer leurs sacs dans les  
containers des ateliers municipaux

### AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Peuvent bénéficier de l'aide financière municipale les propriétaires de maisons individuelles, appartements, immeubles ou commerces.

Le bâtiment doit être construit depuis plus de 70 ans et se trouver dans un rayon de 200 mètres autour de l'église de Montmoreau ou de l'église de Saint-Cybard. L'aide porte sur la façade donnant sur la rue. Elle concerne les travaux suivants : ravalement, sablage, gommage, entourage en pierre. Les travaux doivent être réalisés par un artisan ou un professionnel. Ne sont pas pris en compte les menuiseries, les peintures, les toitures. Ces travaux doivent avoir fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

L'aide est de 30 % de la facture acquittée, plafonnée à 1 500 euros. Elle est accordée dans la limite du crédit annuel ouvert au budget de la commune.

Tous renseignements complémentaires à la mairie.

### VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ?

#### PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN

Le Recensement citoyen est **obligatoire** pour tous les jeunes Français, filles et garçons. Il doit se faire dans les 3 mois qui suivent la date des 16 ans à la mairie avec le livret de famille et la carte d'identité du jeune recensé.

### CROIX ROUGE

Ancienne école de Saint-Laurent-de-Belzagot.

Distribution alimentaire : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 14 h à 16 h.

#### VESTIBOUTIQUE, FRIPERIE OUVERTE À TOUS,

où sont vendus à très bas prix des vêtements neufs ou en très bon état, du matériel ménager, etc. :

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 14 h à 16 h

tous les mercredis de 14 h à 16 h

1<sup>er</sup> samedi du mois de 9 h à 12 h au marché

Contact : Joël Seguin 06 34 64 74 33

## PISTE N°12 : LES MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Lorsque la pluie remplace le beau temps, l'humidité ambiante, les températures douces encouragent le développement de maladies cryptogamiques (cloque, mildiou, tavelure, rouille, moniliose, oïdium) causées par des champignons microscopiques.

#### Pour limiter la propagation :

Retirer les parties infectées : les fruits, feuilles et rameaux touchés, dès les premiers symptômes.

Ne pas les laisser au sol.

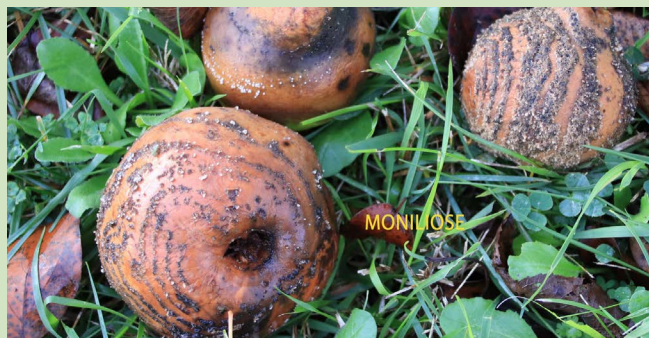
Ne pas mettre au compost des plantes atteintes.

Pratiquer la rotation des cultures.

Fertiliser (sans excès) et couvrir le sol.

Utiliser des outils désinfectés.

Utiliser des infusions, décoctions et purins plutôt que des fongicides chimiques, très mauvais pour la biodiversité.



  
Association des Parents d'Élèves  
du Montmoreillien

★  
★  
★

# BENNE À PAPIER

DÉPOSEZ VOS PAPIERS, PUBLICITÉS,  
MAGAZINES... POUR SOUTENIR LES PROJETS  
PÉDAGOGIQUES DE NOS ENFANTS

★

C'est très simple:

- 1 Gardez tous vos vieux papiers  
6 janvier 2024.
- 2 Déposez votre collecte  
dans la benne à votre  
disposition place de la  
Tude à Montmoreau du  
samedi 6 janvier au  
dimanche 7 janvier 2024.



# TRAVAUX DE LA MAIRIE

## ENTRETIEN AVEC BERNARD HERBRETEAU, adjoint

**Les travaux de la mairie devaient s'achever au printemps 2023. Ils se sont terminés début décembre. Pourquoi ce retard ?**

Les employés municipaux ont travaillé dans les délais prévus mais avec quelques arrêts pour raison de santé et l'obligation des autres travaux de la commune. D'autre part, au fur et à mesure des travaux nous avons revu la disposition des services et des bureaux pour offrir un meilleur accueil au public.

**Le fait que tous les services municipaux sont réunis dans la nouvelle mairie fait partie de ces dispositions ?**

Bien sûr. Tous les services communaux de Montmoreau sont maintenant disponibles dans un unique bâtiment. Les idées proposées par le personnel administratif ont été importantes pour créer de bonnes conditions de travail et d'accueil. Dans l'aménagement des espaces de travail et avec la construction d'un escalier de service intérieur permettant de relier les bureaux sans avoir à faire le tour par le perron.

**Quel est donc le visage de cette nouvelle mairie ?**

Au rez-de-jardin, un espace consacré au public avec le nouvel accueil, plus deux bureaux : état civil et service des pièces d'identité. Au niveau supérieur, un espace administratif avec le bureau du maire – dans les meubles qui étaient ceux de

son bureau de Saint-Amant ! –, de la secrétaire générale et trois autres pour les services comptabilité, urbanisme et voirie. Enfin, à l'étage, une salle des mariages entièrement refaite et un bureau des élus qui peut aussi être une salle de réunion pour une dizaine de personnes. Sans oublier la mise aux normes de sécurité et d'efficacité actuelles de l'électricité, des réseaux électroniques et thermiques.

**Pourquoi tous ces bureaux distincts ?**

Par souci de confidentialité : entretien avec le maire, pièces d'identité, état civil, urbanisme... exigent que le public soit reçu dans ce cadre confidentiel.

**Tous les services municipaux ont donc bien travaillé ?**

Oui, les services comme les entreprises extérieures et les élus en charge directe ou indirecte des travaux. Tout le monde a pu apprécier comment les services administratifs ont parfaitement fonctionné dans le petit espace qu'ils occupaient ! Maintenant, cet espace va être rendu à la bibliothèque.

## NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

### Identification des chats : consignes du ministère de l'agriculture



Tous les animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France.

L'identification doit être réalisée par des professionnels habilités :

- par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse ;

- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal.

Quelle que soit la méthode, le principe est d'attribuer un numéro unique à chaque animal et de l'enregistrer dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire.

Pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Tout chat non identifié et non stérilisé est considéré comme étant un chat errant.